

Mise en ligne le 02.10.2023



Réf dossier : 9237
N° ordre de passage : 2
N° annuel : C2023_0503

DÉLIBÉRATION **RÉUNION DU CONSEIL DU 25 SEPTEMBRE 2023**

Construire un territoire attractif et solidaire - Culture - - Capitale européenne de la Culture en 2028 - Trajectoire budgétaire à l'horizon 2038 : approbation

Par arrêté de Madame la Ministre de la Culture en date du 19 avril 2023, Rouen a été désignée, aux côtés de Bourges, Clermont-Ferrand et Montpellier, parmi les quatre villes candidates finalistes dans la compétition pour devenir Capitale Européenne de la Culture en 2028. Après plusieurs années de travail, l'ambition de notre territoire pour obtenir ce titre se voit récompensée par cette première étape cruciale.

Depuis l'annonce de cette présélection, l'association Rouen Seine Normande 2028, porteuse de la candidature, a redoublé d'énergie et d'efficacité pour que tous les espoirs se concrétisent et faire que Rouen et l'ensemble du territoire de candidature deviennent lauréat. Tenant compte du rapport du jury ayant examiné et évalué le dossier rédigé, puis défendu à l'oral, l'association doit remettre au début du mois de novembre un second dossier plus nourri. Celui-ci sera analysé par le jury européen chargé de nommer la future capitale. Une visite de notre territoire et un second oral prévu en décembre 2023 permettront de compléter leur avis. Le résultat final et le nom du futur lauréat seront dévoilés mi-décembre.

La candidature de Rouen Seine Normande est riche. L'un de ses plus grands atouts réside dans la fédération des territoires soutenant cette candidature, unis dans cette même aventure, le long de l'axe Seine.

Notre Etablissement positionne le titre comme un enjeu fort, apte à poursuivre et servir la transformation de son territoire par la Culture, ainsi que par la transition sociale et écologique. Afin d'affirmer son engagement en faveur de Capitale Européenne de la Culture en 2028 et au-delà, devant le jury européen, le Conseil métropolitain a déjà voté des délibérations visant à manifester les ambitions de l'Etablissement dans cette stratégie de territoire à long terme :

- Ainsi par délibération du Conseil du 14 novembre 2022, la Métropole a affirmé son soutien à la candidature de Rouen Seine Normande 2028 et approuvé le plan de financement prévisionnel de la candidature d'un montant de 80 millions d'euros. En cas de labellisation, la Métropole participera au financement de la Capitale à hauteur de 30 %, soit 24 millions d'euros répartis de 2024 à 2032.

- Les grandes orientations stratégiques en matière culturelle ont été adoptées lors du Conseil du 29 juin 2023. Celles-ci fixent les lignes d’horizon jusqu’en 2038, sous l’angle des transitions sociétales indispensables à mener. Ce document-cadre définit trois orientations stratégiques - une culture de la transition écologique, une culture de la diversité et une culture de la coopération - déterminant un cap pour mener une politique culturelle tenable et acceptable pour les décennies à venir. Des réflexions sont déjà à l’œuvre, voire même concrétisées, d’autres sont encore à mener et à inventer. Rouen Seine Normande 2028 est l’opportunité de mettre ces projets en chantier et de répondre d’ores et déjà à des attentes ciblées.

Membre fondateur de l’association Rouen Normandie 2028, notre Etablissement a ainsi affirmé très tôt son implication dans le projet, aux côtés des autres partenaires de la candidature. A quelques semaines de la remise du dossier final et dans la poursuite des engagements précédents, la Métropole désire confirmer une trajectoire budgétaire cohérente avec ses ambitions et sa stratégie de territoire. La Capitale Européenne de la Culture ne se limite pas au financement de l’association porteuse du projet. L’investissement des collectivités et des EPCI réunis doit témoigner des ambitions poursuivies et refléter leurs engagements en termes de développement culturel. A cette fin, une trajectoire budgétaire métropolitaine à l’horizon 2038 associée à celle de la Ville de Rouen, en adéquation avec les dispositions précédemment adoptées, vous est proposée. Celle-ci a vocation à accompagner la Capitale Européenne de la Culture 2028. Cette trajectoire donne une estimation des crédits qui seraient affectés aux dépenses culturelles de notre Etablissement sur les 15 prochaines années dans le cas où Rouen serait désignée ville lauréate. Elle se poursuit volontairement au-delà de 2028 pour témoigner de l’ambition forte portée par la Métropole Rouen Normandie.

Cette projection financière en matière de dépenses culturelles porte sur les sections fonctionnement et investissement. Avec 2022 comme année de départ, en référence aux montants déjà mentionnés dans le premier dossier de candidature, cette trajectoire donne une projection à l’horizon 2038 du budget principal de la Métropole dédiée à la Culture avec une montée en puissance progressive des dépenses culturelles, avec un pic attendu en 2026 et 2027 :

METROPOLE	<u>2022</u>	<u>2028</u>	<u>2038</u>
<u>Fonctionnement hors financement de RN 2028</u>	25 441 000 €	31 440 000 €	40 503 000 €
<u>Fonctionnement avec financement de RN 2028</u>	25 991 000 €	43 080 000 €	40 503 000 €
<u>Investissement</u>	4 170 000 €	42 388 000 €	20 000 000 €
Total avec financement de RN 2028	30 161 000 €	85 468 000 €	60 503 000 €

Pour information la trajectoire de la Ville de Rouen, qui porte la candidature se compose comme suit :

VILLE DE ROUEN			
-----------------------	--	--	--

Total avec financement de RN 2028	22 900 000 €	32 577 000 €	29 903 000 €
-----------------------------------	---------------------	---------------------	---------------------

Soit un total

METROPOLE + VILLE DE ROUEN			
Total avec financement de RN 2028	53 061 000 €	118 045 000 €	90 406 000 €

En terme de ressources humaines, cette prospective repose sur une augmentation du GVT (Glissement Vieillesse Technicité) comparable aux évolutions actuellement observées.

Elle prend en compte le soutien de notre Etablissement aux manifestations et actions patrimoniales déclarées d'intérêt métropolitain, qui contribuent à la vitalité artistique et culturelle dans les communes telles que les festivals Normandie Impressionniste, Viva Cité, Normandiebulle, Livre de Jeunesse par exemple, les manifestations organisées par la Métropole comme le festival Spring, Jours de fête, Cathédrale de lumière, Forêt Monumentale, mais aussi les expositions des 11 musées métropolitains et les actions du label Métropole d'Art et d'Histoire.

La trajectoire budgétaire prévoit également les dépenses consacrées en faveur du développement culturel sur l'ensemble du territoire. En adéquation avec la délibération du 22 mai 2023 relative aux sites intégrés à la candidature de Rouen Seine Normande 2028 et à la reconnaissance de l'intérêt métropolitain des études préalables, la projection financière intègre des crédits relatifs aux 12 sites retenus : les Tissages à Caudebec-lès-Elbeuf, la synagogue à Elbeuf, la chapelle du couvent à Saint-Aubin-lès-Elbeuf, la Halte Saint-Eloi au Trait, la maison Grandchamp à Jumièges, l'ancienne école des garçons de Duclair, le château d'Hautot-sur-Seine, la Maison Pélissier à Maromme, le Parc Grassin-Delyle et le centre socio-culturel à Malaunay, le Chai à Vin et l'ancienne église Saint-Paul à Rouen ainsi que les anciens ateliers ferroviaires à Sotteville-lès-Rouen.

Aujourd'hui 21 équipements culturels d'intérêt métropolitain sont répartis sur le territoire, dans plusieurs domaines :

- le spectacle vivant avec le Zénith, le 106, l'Opéra de Rouen Normandie, le Cirque-Théâtre d'Elbeuf,
- les musées avec 11 musées spécialisés dans les arts visuels, la littérature, les savoirs-faire,
- l'enseignement supérieur artistique avec l'ESADHaR,
- les patrimoines comprenant l'Historial Jeanne d'Arc, le Donjon Tour Jeanne d'Arc, l'Aître Saint-Maclou, le château Robert le Diable et la Maison Sublime.

Cette prospective permet la revalorisation du financement de ces équipements culturels, notamment la hausse de la contribution statutaire versée à l'Opéra de Rouen Normandie. Elle prévoit également des investissements conséquents pour les équipements, notamment en termes de rénovation énergétique, traduisant en acte la volonté d'une culture exemplaire et durable.

A l'horizon 2038 d'autres équipements déjà identifiés sortiront ou seront sortis de terre, tels le pôle Beauvoisine et le tiers lieu Béthencourt. D'autres pourraient voir le jour. La prospective inclut donc une enveloppe financière dédiée à de futurs équipements, tant en fonctionnement qu'en investissement, liés à des créations ou des transferts d'équipements existants.

Les communes, premier échelon indispensable de la vie culturelle, assurent le soutien de la vie associative, des pratiques amateurs, des équipements et des programmations de proximité. Par ailleurs, la délibération du 29 juin 2023 acte les orientations stratégiques de la politique culturelle métropolitaine à l'horizon 2038, en matière de transition écologique, de diversité et de coopération. C'est pourquoi un nouveau fonds culturel dédié à l'investissement sera créé. Il permettra quant à lui d'accompagner les communes dans la restauration de monuments, bâtiments et équipements culturels. Ce fonds, dont les modalités resteront à fixer, s'apparente au FACIL actuel, bien identifié par les communes.

Dans le cas où le territoire de candidature ne serait pas lauréat, il est néanmoins proposé de maintenir un effort budgétaire conséquent en matière culturelle, mais moindre, composé comme suit autour de 48 millions d'euros en 2028 pour la Métropole, stabilisé à 45 millions les années suivantes.

METROPOLE	2022	2028	2038
Total fonctionnement + investissement	29 611 000 €	48 000 000 €	45 000 000 €
VILLE DE ROUEN			
Total fonctionnement + investissement	22 850 000 €	27 000 000 €	25 000 000 €
TOTAL	52 511 000 €	75 000 000 €	70 000 000 €

Le Quorum constaté,

Le Conseil métropolitain,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté de la Ministre de la Culture en date du 19 avril 2023 fixant la liste restreinte des villes retenues pour participer à la phase finale de sélection d'une Capitale Européenne de la Culture pour 2028,

Vu les statuts de la Métropole,

Vu la délibération du Conseil du 28 février 2019 portant création et adhésion à l'association Rouen-Normandie 2028 - Capitale Européenne de la Culture,

Vu la délibération du Conseil du 31 janvier 2022 relative à la politique culturelle de la Métropole, à l'affirmation des critères de l'intérêt métropolitain et à la synthèse du champ d'intervention en matière culturelle,

Vu la délibération du Conseil du 14 novembre 2022 affirmant le soutien de la Métropole Rouen Normandie à la candidature de Rouen Seine Normande 2028 et approuvant le plan de financement prévisionnel de la candidature,

Vu la délibération du Conseil du 29 juin 2023 approuvant les grandes orientations stratégiques culturelles à l'ère de la transition pour la période 2023 à 2038,

Ayant entendu l'exposé de Madame Laurence RENOUE, Vice-Présidente,

Après en avoir délibéré,

Considérant :

- que la Métropole désire confirmer son soutien à la candidature de Rouen Seine Normande 2028,
- que la politique culturelle métropolitaine à l'horizon 2038 invite à poser les bases d'une prospective budgétaire sur le long terme, appliquée à un territoire labellisé Capitale Européenne de la Culture,
- que la Métropole souhaite témoigner auprès du jury européen de son engagement en faveur d'une politique culturelle ambitieuse et inscrite durablement,

Il est procédé au vote à 18h52.

Décide à l'unanimité :

- d'adopter la trajectoire budgétaire à l'horizon 2038 telle que présentée, sous réserve du vote des budgets primitifs annuels et de l'inscription des crédits au budget principal de la Métropole.

Fait à ROUEN les jour, mois et an susdits.

SUIVENT LES SIGNATURES
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

LE SECRETAIRE DE SEANCE

LE PRÉSIDENT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

RÉUNION DU CONSEIL DU 25 SEPTEMBRE 2023 À 18H00

Sur convocation des 15 et 19 septembre 2023

Etaient présents :

M. AMICE (Saint-Pierre-de-Manneville), M. BARON (Freneuse), M. BARRE (Oissel), M. BEREGOVOY (Rouen) jusqu'à 21h28, M. BIGOT (Petit-Couronne), Mme BIVILLE (Saint-Etienne-du-Rouvray), Mme BONA (Ymare) jusqu'à 20h35, M. BONNATERRE (Caudebec-lès-Elbeuf) jusqu'à 22h48, Mme BOTTE (Oissel), Mme BOUCQUIAUX (Saint-Léger-du-Bourg-Denis), Mme BOULANGER (Canteleu), Mme BOURGET (Houpeville), M. BREUGNOT (Gouy), M. BUREL (Canteleu), M. CAILLOT (Elbeuf), M. CALLAIS (Le Trait), Mme CARON Marie (Canteleu) jusqu'à 22h20, Mme CERCEL (Tourville-la-Rivière), Mme CHABERT-DUKEN (Mont-Saint-Aignan), M. CHAUVIN (Saint-Martin-de-Boscherville), Mme COGNETTA (Sotteville-lès-Rouen), M. COUPARD LA DROITTE (Rouen), M. DEBREY (Fontaine-sous-Préaux), Mme DE CINTRE (Rouen), M. DEHAIL (Saint-Aubin-Celloville), M. DELALANDRE Jean (Duclair) jusqu'à 22h27, M. DELALANDRE Julien (Jumièges), M. DELAPORTE (Val-de-la-Haye), M. DELAUNAY (Saint-Jacques-sur-Darnétal), Mme DELOIGNON (Déville-lès-Rouen), Mme DEL SOLE (Yainville), M. DUFLOS (Les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen) jusqu'à 22h27, Mme DUTARTE (Rouen), M. EZABORI (Grand-Quevilly), M. GAMBIER (Déville-lès-Rouen) jusqu'à 22h05, M. GRENIER (Le Houlme) jusqu'à 21h07, M. GRISEL (Boos), M. GUILBERT (Franqueville-Saint-Pierre), Mme HEROUIN LEAUTEY (Rouen), M. HIS (Saint-Paër), M. HOUBRON (Bihorel) jusqu'à 20h37, M. JOUENNE (Sahurs), Mme LABAYE (Rouen), M. LABBE (Rouen) à partir de 18h58, Mme LAMOTTE (Sainte-Marguerite-sur-Duclair), M. LANGLOIS (Amfreville-la-Mivoie), M. LARCHEVEQUE (Yville-sur-Seine), M. LECERF (Darnétal) jusqu'à 22h05, M. LE COUSIN (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. LECOUTEUX (Belbeuf), M. LEFEBVRE (Anneville-Ambourville) jusqu'à 22h27, Mme LESAGE (Grand-Couronne), Mme MABILLE (Bois-Guillaume) à partir de 20h02, M. MARCHANI (Rouen), M. MARUT (Grand-Quevilly), M. MAUGER (Saint-Pierre-de-Varengeville), M. MAYER-ROSSIGNOL (Rouen), M. MENG (La Bouille), M. MERABET (Elbeuf), Mme MEZRAR (Saint-Pierre-lès-Elbeuf), M. de MONCHALIN (Rouen), M. MOREAU (Rouen), M. MOYSE (Saint-Etienne-du-Rouvray), Mme MULOT (Notre-Dame-de-Bondeville), M. NAISET (Rouen), Mme NICQ-CROIZAT (Mont-Saint-Aignan), M. OBIN (Petit-Quevilly), Mme PANE (Sotteville-lès-Rouen), M. PELTIER (Isneauville), M. PEREZ (Bois-Guillaume), M. PONTY (Berville-sur-Seine), M. RAOULT (Grand-Couronne), Mme RAVACHE (Saint-Etienne-du-Rouvray), Mme RENO (Sotteville-lès-Rouen), M. RIGAUD (Petit-Quevilly) jusqu'à 22h48, M. ROULY (Grand-Quevilly), M. ROUSSEL (Hautot-sur-Seine), M. ROYER (Hérouville) jusqu'à 21h40, Mme SANTO (Roncherolles-sur-le-Vivier), Mme SERAIT (Elbeuf), Mme SLIMANI (Rouen) à partir de 18h27, M. SORET (Rouen), M. SOW (Rouen) à partir de 19h09, M. SPRIMONT (Rouen), Mme THIBAudeau (Epinay-sur-Duclair) jusqu'à 22h17, M. TIMMERMAN (Sotteville-lès-Rouen), M. VENNIN (Le Mesnil-Esnard), M. VERNIER

(Sotteville-lès-Rouen), M. VEZIER (Le Mesnil-sous-Jumièges).

Mme BERTHEOL supplée M. MERLIN (Saint-Martin-du-Vivier)
M. QUESNE supplée M. PETIT (Quevillon).

Etaient représentés conformément aux dispositions de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

M. ANQUETIN (Saint-Aubin-Epinay) pouvoir à M. LANGLOIS, Mme ARGENTIN (Rouen) pouvoir à Mme CERCEL , M. BEREGOVOY (Rouen) pouvoir à Mme SLIMANI à partir de 21h28, Mme BERNAY (Malaunay) pouvoir à Mme BOULANGER, Mme CARON Marine (Rouen) pouvoir à M. BONNATERRE jusqu'à 22h48, M. DEMAZURE (La Neuville-Chant-d'Oisel) pouvoir à M. PELTIER, Mme DIALLO (Grand-Quevilly) pouvoir à M. EZABORI, M. DUCHESNE (Orival) pouvoir à M. BARON, Mme EL KHILI (Rouen) pouvoir à M. MOREAU, Mme FERON (Grand-Quevilly) pouvoir à M. MARUT, Mme FLAVIGNY (Mont-Saint-Aignan) pouvoir à M. HOUBRON jusqu'à 20h37, Mme GOUJON (Petit-Quevilly) pouvoir à M. OBIN, M. GRELAUD (Bonsecours) pouvoir à M. VENNIN, M. GRENIER (Le Houlme) pouvoir à M. LE COUSIN à partir de 21h07, Mme GROULT (Darnétal) pouvoir à M. LECERF jusqu'à 22h05, M. HUE (Quévreville-la-Poterie) pouvoir à Mme BONA jusqu'à 20h35, M. JAOUEN (La Londe) pouvoir à M. MERABET, M. LABBE (Rouen) pouvoir à M. LE COUSIN jusqu'à 18h58, M. LAMIRAY (Maromme) pouvoir à M. DELAPORTE, M. LE GOFF (Moulineaux) pouvoir à Mme LESAGE, Mme LESCONNEC (Rouen) pouvoir à M. VERNIER, M. LESIEUR (Sotteville-lès-Rouen) pouvoir à M. TIMMERMAN, Mme MABILLE (Bois-Guillaume) pouvoir à Mme BIVILLE jusqu'à 20h02, Mme MALLEVILLE (Rouen) pouvoir à Mme DE CINTRE, Mme MAMERI (Rouen) pouvoir à M. COUPARD LA DROITTE, M. MARCHE (Cléon) pouvoir à Mme MEZZRAR, M. MARTOT (Rouen) pouvoir à Mme NICQ-CROIZAT, M. MASSON (Saint-Aubin-lès-Elbeuf) pouvoir à M. CHAUVIN, Mme MEYER (Caudebec-lès-Elbeuf) pouvoir à Mme DELOIGNON, Mme MOTTE (Petit-Quevilly) pouvoir à M. BARRE, Mme RODRIGUEZ (Saint-Etienne-du-Rouvray) pouvoir à Mme MULOT, M. ROUSSEAU (Bardouville) pouvoir à M. PONTY, M. ROYER (Hénouville) pouvoir à M. MENG à partir de 21h40, M. SOW (Rouen) pouvoir à M. DE MONTCHALIN jusqu'à 19h09, Mme TOCQUEVILLE (Maromme) pouvoir à M. ROUSSEL, M. VION (Mont-Saint-Aignan) pouvoir à M. SPRIMONT, M. WULFRANC (Saint-Etienne-du-Rouvray) pouvoir à Mme RAVACHE.

Etaient absents :

Mme BONA (Ymare) à partir de 20h35
M. BONNATERRE (Caudebec-lès-Elbeuf) à partir de 22h48
Mme CARON Marie (Canteleu) à partir de 22h20
Mme CARON Marine (Rouen) fin de la représentation à 22h48
M. DELALANDRE Jean (Duclair) à partir de 22h27
M. DUFLOS (Les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen) à partir de 22h27
Mme FLAVIGNY (Mont-Saint-Aignan) fin de la représentation à 20h37

M. GAMBIER (Déville-lès-Rouen) à partir de 22h05
Mme GROULT (Darnétal) fin de la représentation à 22h05
Mme HARAUX (Montmain)
M. HOUBRON (Bihorel) à partir de 20h37
M. HUE (Quévreville-la-Poterie) fin de la représentation à 20h35
M. LECERF (Darnétal) à partir de 22h05
M. LEFEBVRE (Anneville-Ambourville) à partir de 22h27
Mme MANSOURI (Rouen)
M. MEYER (Sotteville-sous-le-Val)
M. RIGAUD (Petit-Quevilly) à partir de 22h48
Mme SLIMANI (Rouen) jusqu'à 18h27
Mme THIBAudeau (Epinay-sur-Duclair) à partir de 22h17

Envoyé en préfecture le 29/09/2023

Reçu en préfecture le 29/09/2023

Publié le



ID : 076-200023414-20230927-C2023_0503-DE

Capitale Européenne de la Culture 2028 - Trajectoire budgétaire 2022 - 2038 de la Métropole Rouen Normandie

Sous réserve du vote des budgets primitifs annuels et de l'inscription des crédits au budget principal de la Métropole

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038
FONCTIONNEMENT	19 820 000 €	21 868 000 €	21 683 000 €	21 948 000 €	25 441 000 €	25 843 000 €	27 395 000 €	28 231 000 €	28 757 000 €	30 193 000 €	31 440 000 €	32 149 000 €	33 118 000 €	33 699 000 €	34 691 000 €	35 545 000 €	36 712 000 €	37 740 000 €	38 782 000 €	39 436 000 €	40 503 000 €
Evolution					0						24%										59%
INVESTISSEMENT	5 682 000 €	10 983 000 €	5 692 000 €	3 094 000 €	4 170 000 €	6 265 000 €	10 932 000 €	27 730 000 €	44 237 000 €	44 004 000 €	42 388 000 €	22 760 000 €	29 307 000 €	37 658 000 €	38 834 000 €	36 964 000 €	27 481 000 €	23 861 000 €	21 645 000 €	20 000 000 €	20 000 000 €
Evolution					0						916%										380%
TOTAL hors financement de la Capitale	25 502 000 €	32 801 000 €	27 375 000 €	24 952 000 €	29 611 000 €	32 108 000 €	38 327 000 €	55 961 000 €	72 994 000 €	74 197 000 €	73 828 000 €	54 909 000 €	62 425 000 €	71 357 000 €	73 525 000 €	72 509 000 €	64 193 000 €	61 601 000 €	60 427 000 €	59 436 000 €	60 503 000 €
Evolution					0						149%										104%
Financement de la Capitale (association puis GIP)		50 000 €	50 000 €	140 000 €	550 000 €	650 000 €	810 000 €	1 650 000 €	2 520 000 €	5 580 000 €	11 640 000 €	450 000 €	450 000 €	450 000 €	450 000 €						
TOTAL avec financement de la Capitale	25 502 000 €	32 851 000 €	27 425 000 €	25 092 000 €	30 161 000 €	32 758 000 €	39 137 000 €	57 611 000 €	75 514 000 €	79 777 000 €	85 468 000 €	55 359 000 €	62 875 000 €	71 807 000 €	73 975 000 €						

Dépenses de fonctionnement																						
Chiffres pris en compte BB1																						
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	
BUDGET CULTURE	Direction Culture : Manifestations/Equipements culturels/Patrimoines	8 441 500 €	10 109 700 €	10 239 600 €	10 507 000 €	11 889 900 €	8 529 900 €	9 430 900 €	9 619 500 €	9 811 900 €	10 008 100 €	10 208 300 €	10 412 500 €	10 620 800 €	10 833 200 €	11 049 900 €	11 270 900 €	11 496 300 €	11 726 200 €	11 960 700 €	12 199 900 €	12 443 900 €
	Direction des Musées Métropolitains						3 401 300 €	3 469 300 €	3 538 700 €	3 609 500 €	3 681 700 €	3 755 300 €	3 830 400 €	3 907 000 €	3 985 100 €	4 064 800 €	4 146 100 €	4 229 000 €	4 313 600 €	4 399 900 €	4 487 900 €	4 577 700 €
MASSE SALARIALE	Charges de personnel Culture	912 300 €	946 500 €	954 900 €	1 024 500 €	1 127 500 €	1 086 400 €	1 108 100 €	1 130 300 €	1 152 900 €	1 176 000 €	1 199 500 €	1 223 500 €	1 248 000 €	1 273 000 €	1 298 500 €	1 324 500 €	1 351 000 €	1 378 000 €	1 405 600 €	1 433 700 €	1 462 400 €
	Charges de personnel RMM	7 763 600 €	7 772 300 €	7 757 800 €	7 883 200 €	8 747 000 €	9 076 000 €	9 257 500 €	9 442 700 €	9 631 600 €	9 824 200 €	10 020 700 €	10 221 100 €	10 425 500 €	10 634 000 €	10 846 700 €	11 063 600 €	11 284 900 €	11 510 600 €	11 740 800 €	11 975 600 €	12 215 100 €
EQUIPEMENTS CULTURELS	Charges de fonctionnement des équipements culturels existants	2 702 100 €	3 039 000 €	2 730 800 €	2 533 100 €	3 676 400 €	3 749 500 €	3 798 900 €	3 849 300 €	3 900 700 €	3 953 100 €	4 006 600 €	4 061 100 €	4 116 700 €	4 173 400 €	4 231 300 €	4 290 300 €	4 350 500 €	4 411 900 €	4 474 500 €	4 538 400 €	4 603 600 €
	Charges de fonctionnement des nouveaux équipements (création, transfert)							330 000 €	650 000 €	650 000 €	1 550 000 €	2 250 000 €	2 400 000 €	2 800 000 €	2 800 000 €	3 200 000 €	3 450 000 €	4 000 000 €	4 400 000 €	4 800 000 €	4 800 000 €	5 200 000 €
Total Dépenses Fonctionnement*		19 820 000 €	21 868 000 €	21 683 000 €	21 948 000 €	25 441 000 €	25 843 000 €	27 395 000 €	28 231 000 €	28 757 000 €	30 193 000 €	31 440 000 €	32 149 000 €	33 118 000 €	33 699 000 €	34 691 000 €	35 545 000 €	36 712 000 €	37 740 000 €	38 782 000 €	39 436 000 €	40 503 000 €

*montants arrondis au millier inférieur ou supérieur

Dépenses d'investissement																						
Chiffres pris en compte BB1																						
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	
BUDGET CULTURE	Investissement Culture et RMM	1 739 400	2 961 200	791 400	592 400	1 759 000	2 189 600	2 233 400 €	2 278 100 €	2 323 700 €	2 370 200 €	2 417 600 €	2 466 000 €	2 515 300 €	2 565 600 €	2 616 900 €	2 669 200 €	2 722 600 €	2 777 100 €	2 832 600 €	2 889 300 €	2 947 100 €
SOUTIEN AUX COMMUNES	FACIL Equipements culturels des communes							5 500 000 €	5 500 000 €	6 000 000 €	6 500 000 €	6 500 000 €	6 800 000 €	6 800 000 €	7 000 000 €	7 000 000 €	7 300 000 €	7 300 000 €	7 500 000 €	7 700 000 €	7 700 000 €	
PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT	Dépenses prévues au titre des équipements culturels métropolitains					4 075 000 €	7 928 320 €	13 831 800 €	25 043 300 €	25 063 900 €	25 470 200 €	12 293 800 €	13 991 800 €	22 292 700 €	23 317 000 €	20 794 400 €	11 458 600 €	10 284 100 €	8 312 700 €	4 140 100 €	3 715 100 €	
EQUIPEMENTS CULTURELS	Investissement dans les équipements culturels existants	3 942 400	8 022 200	4 900 400	2 501 700	2 411 200																
	Nouveaux équipements (création, transfert)						770 000 €	6 120 000 €	11 370 000 €	10 570 000 €	8 000 000 €	1 500 000 €	6 000 000 €	6 000 000 €	5 900 000 €	6 500 000 €	6 000 000 €	3 500 000 €	3 000 000 €	4 000 000 €	4 000 000 €	
Total Dépenses Investissement*		5 682 000 €	10 983 000 €	5 692 000 €	3 094 000 €	4 170 000 €	6 265 000 €	10 932 000 €	27 730 000 €	44 237 000 €	44 004 000 €	42 388 000 €	22 760 000 €	29 307 000 €	37 658 000 €	38 834 000 €	36 964 000 €	27 481 000 €	23 861 000 €	21 645 000 €	20 000 000 €	20 000 000 €

*montants arrondis au millier inférieur ou supérieur